

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	25.09.2017	13h37	17.128	DJSC
Annule et remplace				

Auteur(s) : Roby Tschopp	Lié à (facultatif) : ad
--------------------------	----------------------------

Titre : Moratoire sur le diesel pour les véhicules de l'État

Contenu :

Le Conseil d'État est prié de développer la base légale adéquate afin de renoncer à l'acquisition de véhicules automobiles consommant du diesel (sauf lorsqu'aucune substitution n'est possible) tant que les émissions nocives de ce type de carburant ne seront pas maîtrisées avec certitude, ceci autant pour les services de l'État que pour les entités subventionnées.

Développement (obligatoire) :

Le scandale du diesel n'est de loin pas nouveau, et pourtant il ne se passe quasiment pas une semaine sans nouvelle révélation. Les mises à niveau des véhicules impliqués prennent du retard, le groupe automobile au centre de la polémique se voit interdire à la vente des modèles neufs, et les normes elles-mêmes, tout comme les procédures officielles de mesure, sont trop laxistes. Jusqu'à clarification complète des circonstances, le diesel constitue un risque pour la santé publique beaucoup plus important que ce qui était admis jusqu'ici. En suivant le principe de précaution, et dans un souci d'exemplarité, l'État et les entités subventionnées doivent abstenir de se doter de véhicules fonctionnant avec ce carburant.

L'urgence est demandée : Oui Non

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Roby Tschopp

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Diego Fischer	Clarence Chollet	Xavier Challandes
Fabien Fivaz	Céline Vara	Doris Angst
Johanna Lott Fischer		

Position du Conseil d'État :

Suite au « Dieselgate », le Conseil d'État a fait une évaluation de son parc véhicule et de l'évolution du contexte fédéral et international. Il relève que grâce à la très prochaine instauration de la norme Euro 6d, la situation va s'améliorer substantiellement. Dans la pratique, le Garage de l'État veille déjà à la prise en compte de cette problématique lors de l'application de sa politique d'achats. Il étudie également les possibilités de motorisations alternatives (moteurs hybrides ou électriques). Pour ces raisons, le Conseil d'État estime qu'une base légale n'est pas opportune et s'oppose ainsi à la motion. Il propose par contre de répondre à la préoccupation, qu'il partage, si celle-ci est déposée sous forme de postulat.